



PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Exiger d'autres politiques

Une caractéristique marquante de ces dernières années, c'est la hausse rapide et importante de l'activité des départements en matière de Protection de l'Enfance, parallèlement au désengagement des autres acteurs et à l'appauvrissement des ressources budgétaires.

Compte tenu du nombre d'enfants confiés et du coût croissant des prestations à réaliser, les départements sont mis en difficulté pour financer le budget de l'ASE à la hauteur des besoins. Le constat est le même pour les autres services des Conseils Généraux (Protection Maternelle et Infantile, Action Sociale) participant par leurs actions de promotion de la santé et de la prévention à la protection de l'enfance et de la jeunesse... Mais aussi pour l'ensemble du secteur privé à but non lucratif assurant des missions de service public dans ce domaine.

Il en résulte de plus en plus fréquemment des choix de pénurie, aussi bien au détriment des crédits d'accueil et d'hébergement, d'aides aux familles qu'au détriment de l'emploi : gel des créations de poste, augmentation des charges de travail individuelles, ralentissement du recrutement sur les postes vacants, priorité donnée au recrutement de contractuels à moindre coût et plus exposés à l'arbitraire. On assiste aussi depuis quelques mois à la suspension ou à l'arrêt de prestations : accueil des jeunes majeurs, accueil des mineurs isolés étrangers... Ou encore à des prises en charge d'aides éducatives mises en œuvre plusieurs mois après la décision d'intervention, alors même que l'on demande aux professionnels une efficacité immédiate !

Le résultat pratique de la pénurie de moyens, c'est la précarisation accrue d'une population d'enfants et de jeunes parmi les plus exposés et les plus vulnérables, ceux-là mêmes que la " loi de Protection de l'Enfance " prétendait protéger. Une statistique officielle : aujourd'hui 25% des SDF sont des jeunes issus de l'ASE, et cette proportion augmente chaque année !

Les
5^{èmes}
Assises
de la Protection de
l'Enfance qui se tiendront
les 12 et 13 décembre 2011
à Paris porteront sur les
dispositifs de la
Protection de l'Enfance
et leurs effets sur
le devenir des enfants.

Que les départements s'interrogent sur la mise en œuvre des politiques publiques dont ils ont la charge certes, mais, pour être exhaustive, l'évaluation doit également porter sur l'ensemble des politiques publiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse et des politiques familiales.

Depuis 2007, l'Etat n'a de cesse de s'attaquer à tous les lieux et espaces éducatifs : depuis la crèche, jusqu'à la justice de mineurs, en passant par l'école.

Il ne suffit pas de signer les textes européens et internationaux ! Les enfants de ce pays ont besoin d'être protégé contre la politique de ce gouvernement, véritable maltraitance institutionnelle de grande ampleur.

Démantèlement des lieux d'accueil de la petite enfance, le Décret Morano

Resté sourd à la mobilisation historique des professionnels de la Petite Enfance largement soutenue par les parents/usagers, ce gouvernement, peu soucieux du devenir de l'enfant, publie en juin 2010 le Décret Morano. Ses attaques sont un recul incontestable quand on sait aujourd'hui l'importance " d'individualiser et d'accompagner " chaque enfant et sa famille au sein d'un groupe. Le taux de fréquentation, le dépassement de la capacité d'accueil, la baisse de la qualification, l'ouverture aux structures privées... sont autant d'entraves à la qualité d'accueil pour favoriser le bien " grandir " de chaque enfant. La CGT au sein du Collectif " Pas de Bébé à la Consigne " continue de dénoncer les dangers de ce décret.

La CGT exige son abrogation et revendique un plan d'urgence en faveur de l'accueil de la Petite Enfance.

Attaque contre la scolarisation

Fermetures de classes, suppression de postes ((5 700 pour le premier degré à la rentrée de 2012, 50 000 postes supprimés depuis 2007!)), ouverture de «jardins d'éveil», démantèlement des structures d'aide spécialisée (RASED, SESSAD)... **Là encore c'est la démolition des services publics.** L'école doit rester un lieu d'apprentissage pour tous et ce quel que soit le milieu social. Pourtant, les enfants devraient, selon certains, être étiquetés «**RAS**», «**A RISQUE**», «**HAUT RISQUE**» ! Ce dispositif n'est pas sans rappeler la proposition faite en 2010 de «*repérer les troubles du comportement dès 3 ans*».

L'école a besoin de moyens, pas de fichiers !

Les enfants d'aujourd'hui sont les citoyens de demain, il est de la responsabilité du gouvernement de mettre en place tous les moyens afin de veiller au bien-être de TOUS. **La CGT exige le respect des droits des enfants !**

Gesticulation continuelle contre l'ordonnance de 45, véritable acquis

Les attaques du gouvernement contre l'ordonnance de 45 sur la délinquance des mineurs est une constante de sa politique. L'un des exposés de cette ordonnance est l'augmentation de la délinquance juvénile à la sortie de la guerre et la nécessité de construire des solutions éducatives. Le Gouvernement Sarkozy/Fillon continue de réduire les moyens alloués à la justice des mineurs et n'a pour seule réponse que l'enfermement et la mise en accusation de laxisme de tous les acteurs (juges, éducateurs, policiers, etc.).

La CGT condamne cette approche de la délinquance des mineurs, populiste et totalement irresponsable !

Comment l'Etat se désengage

L'Aide Sociale à l'Enfance se trouve confrontée à une augmentation exponentielle du travail d'évaluation, de placement et de suivi, accompagnée d'une diversification et d'une complexification importantes des situations, où souvent l'ASE doit assurer des prises en charge qui relèvent au moins pour partie (si ce n'est intégralement) d'autres politiques publiques (primo délinquance, pédopsychiatrie, prévention sanitaire, logement/ hébergement, accueil des migrants, jeunes majeurs, etc.).

Démunie systématiquement de moyens, la PJJ exsangue est hors de mesure d'assurer ses missions les plus élémentaires, les services hospitaliers sont guère mieux lotis en matière de prévention, de dépistage et de soins spécialisés concernant les pathologies sociales, l'accès au logement s'aggrave d'année en année et dans la plupart des départements le Fonds Social du Logement n'a plus de crédits disponibles au-delà de l'été.

Dans une période où l'aggravation de la pauvreté et de la précarité des familles place des enfants et des jeunes toujours

plus nombreux en situation de danger, de délaissement ou de détresse, et où l'action publique en matière de Protection de l'Enfance et de la jeunesse est requise à un niveau jamais atteint, le gouvernement organise à grande échelle un transfert de charges. Il laisse tout le poids de la Protection de l'Enfance aux départements, ceci sans aucune compensation financière alors que leurs ressources sont en régression (taxe professionnelle, droits de mutation, etc) et que les autres transferts de charge subis (routes, collèges, RMI/RMA, personnes âgées/personnes handicapées, etc.) conduisent à une explosion de leurs dépenses.

La loi du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance affichait l'ambition de renforcer les actions « contre la précarité économique des enfants et pour l'accompagnement des familles », en créant un Fonds National de Financement de la Protection de l'Enfance (FNFPE) provisionné à 150 millions d'euros pour une durée indéterminée, un montant extrêmement modique compte tenu des moyens requis. Le budget annuel de la protection de l'enfance, tous budgets confondus, s'élève à 5 milliards d'euros !

Stigmatisation des familles pauvres et immigrées, mineurs isolés

La politique raciste de ce gouvernement n'épargne personne, pas même les enfants. Présence de mineurs dans les centres de rétention, expulsions de familles entières, interpellations à la sortie des écoles. Les familles populaires sont menacées de Contrat de Responsabilité Parental à la moindre occasion. Les Alpes-Maritimes sont le laboratoire de ces expériences nau-séabondes.

La situation des mineurs isolés ou demandeurs d'asile est particulièrement dramatique... La contradiction avec les engagements internationaux et la politique d'asile de la France est chaque jour plus flagrante.

**Culpabiliser, accuser, menacer, expulser....
Voilà la conception de l'aide aux parents et aux jeunes de ce gouvernement.**

Prévention de la délinquance, appel à la délation et menace contre le secret professionnel

Les approches du gouvernement vont à l'encontre de la pratique de tous les acteurs. Il suffit de se souvenir du fameux rapport Benisti (2004) et de sa fameuse «courbe évolutive d'un jeune qui au fur et à mesure des années s'écarte du droit chemin pour s'enfoncer dans la délinquance». Pour le gouvernement, ce n'est jamais la pauvreté et la crise qui sont responsables des maux de la jeunesse, c'est toujours le laxisme des parents, des juges, des policiers, des maires,... les travailleurs sociaux qui se cachent derrière le secret professionnel, des structures jamais assez fermées et carcérales, les peines jamais assez longues ! Même la Défenseure des Enfants n'a pas été épargnée (fonction supprimée en tant que telle, et confondue avec le Défenseur des Droits...)

Jamais un gouvernement n'aura autant attaqué de front la jeunesse, avec des réponses toujours plus inadaptées et inefficaces !



Ne laissons pas faire !

Nous devons exiger des politiques conformes à l'intérêt supérieur de l'enfant

Ce Fonds devait être financé conjointement par l'Etat et par la CNAF, or plus de 4 ans et demi après le vote de la loi de mars 2007, on doit constater que le gouvernement aura tout fait pour que l'Etat ne remplisse aucune de ses obligations. La CNAF a dû abonder toute seule 30 M. d'euros dès 2007, montant porté à 80 M. d'euros par la Cour des Comptes fin 2009. Alors que la contribution de l'Etat au FNFPE est toujours différée, le gouvernement a décidé en 2010 que seulement 7 M. d'euros (soit moins de 9% du disponible collecté par la CNAF) seraient versés aux départements au titre de la compensation des charges nouvelles.

Le gouvernement vient encore récemment de décider unilatéralement de prélever 30% de ce fonds (qu'il n'a toujours pas abondé) pour financer son désengagement en matière d'aide à la parentalité et de lutte contre la pauvreté. Pour couronner le tout, il envisage maintenant d'utiliser le Fonds National pour financer des actions en matière de prévention et de santé bucco-dentaire...

Le tour de passe-passe est le suivant : le gouvernement désengage l'Etat tous azimuts en matière de Protection de l'Enfance, d'action sociale et socio sanitaire, il refuse de financer sur le budget de l'Etat aucun des transferts de charge qu'il a décidé, et pour sauver les apparences (voire diviser les départements asphyxiés et placés dans l'attente de secours), il jette aux collectivités trois piécettes prises dans la poche de la CNAF.

C'est la même politique qui fabrique à un bout le chômage, la précarité et la pauvreté, et à l'autre bout désengage l'Etat des obligations de la solidarité nationale, en laissant aux collectivités le soin de gérer la pénurie de moyens et de faire l'impasse sur les besoins sociaux.

Il faut dénoncer cette politique, la remettre en cause et porter la lutte sur le terrain du financement des budgets sociaux, en matière de Protection de l'Enfance comme en matière de santé, de logement, d'éducation et de garanties de ressources.

Afin que toutes les familles puissent accéder à un niveau de vie qui leur permette de pouvoir prendre en compte les besoins de la cellule familiale et donc de l'enfant, la CGT exige une nouvelle politique économique en France et en Europe.

Elle revendique pour la protection de l'enfance et de la jeunesse

- La juste compensation de l'Etat aux dépenses des services missionnés.
- La défense par nos élus d'un pacte social fort qui reconnaît le secteur sanitaire, éducatif, social et médico-social comme prioritaire et non soumis aux aléas budgétaires.
- Le retour immédiat aux idées fondatrices de l'action éducative en rejetant les aspects sécuritaires, répressifs et marchands de la conception actuelle de la prise en charge de l'enfance et de la jeunesse.

- Le retour à une politique sociale axée sur la relation d'aide et l'arrêt de l'instrumentalisation des dispositifs et des professionnels à des fins de contrôles.
- La création de postes nécessaires dans le service public et l'embauche de professionnels qualifiés pour assurer l'ensemble des missions avec des conditions de travail décentes respectant leur santé physique et morale.
- La création de places dédiées à un accueil digne de l'enfant et développer un accueil d'urgence de qualité.
- L'augmentation des prestations familiales et des minima sociaux.

AGISSONS TOUS ENSEMBLE !

Mardi 13 décembre 2011
Journée de mobilisation interprofessionnelle
contre l'austérité à l'appel de l'Intersyndicale
CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA

CGT - Fédération CGT des Services publics - Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale
UGFF CGT - UGICT CGT - FERC CGT - Fédération CGT des Organismes sociaux

BULLETIN DE SYNDICALISATION

Je souhaite : prendre contact me syndiquer participer à une formation d'accueil

Nom - Prénom :

Adresse personnelle :

Collectivité ou établissement :

Téléphone : Email :

Bulletin à retourner à : CGT - 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex ou à remettre à un militant CGT